



vie municipale

en ville

interco

côté asso

culture

enfance-jeunesse

Journal d'informations municipales - Juillet/août 2016



sommaire

vie municipale

- (P2) Conseil municipal du 23 mai
- (P3) Les travaux c'est mon job d'été
- (P3) Parc de loisirs

interco

- (P5) Piscine Intercommunale
- (P5) Récolte du miscanthus

en ville

- (P6) Le foyer de vie
- (P7) On sème bien dans le quartier

côté asso

- (P8) Les activités de rentrée
- (P9) Le photo-club s'expose

culture

- (P10) Pas à pas de danse
- (P11) Grand casting
- (P11) Territoire de photographie

enfance-jeunesse

- (P12) Les fêtes d'école
- (P12) Un air de vacances

À lire aussi...

- (P3) Edito
- (P4) Expression de la Majorité
- (P4) Expression de l'Opposition



Eté jeunes

Top départ aux animations !

A l'heure où des milliers de jeunes entre 17 et 30 ans préparent déjà leurs vacances, d'autres se penchent sur leur futur job d'été. Une trentaine d'entre eux était au travail le samedi 25 juin dernier. Cette traditionnelle journée "studieuse" rassemble les animateurs qui accompagneront les Chartrains de 3 à 18 ans dans leurs loisirs d'été. Avant de se lancer dans le grand bain, une journée de formation était proposée ; l'objectif était de favoriser un esprit d'équipe. La journée s'est articulée autour de différents thèmes tels que la sécurité, l'hygiène alimentaire, l'animation des temps informels...

Si l'été s'annonce rythmé, le mois de juin 2016 a été aussi riche de nombreuses manifestations culturelles et sportives. Retrouvez, au fil de ce Chartrain quelques photos souvenirs de ce printemps festif.

conseil municipal

23 mai 2016

Principales décisions



■ La Compagnie Océane

■ Aménagement-Urbanisme

. ZAC "Les Portes de la Seiche"

Le Conseil accepte la cession d'une parcelle d'une surface de 2 043 m² au promoteur "Seri Ouest" au prix de 406 921 € pour la construction de 24 logements en accession libre.

2 abstentions : M. Huche, Mme Lochkareff

. Secteur des "Portes de la Seiche" travaux sur le réseau Eaux Usées : la mise à découvert du ruisseau de la mécanique engendre des travaux sur le réseau d'eaux usées. Ces derniers seront conduits par la commune de Chartres dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique. Ces prestations évaluées à 70 000 € HT seront remboursées en totalité par Rennes Métropole qui a la compétence "Assainissement". Les termes de la convention relatifs à ces travaux, à intervenir avec Rennes métropole, sont acceptés par le Conseil.

2 abstentions : M. Huche, Mme Lochkareff

. Attribution des marchés de travaux pour la crèche associative : la consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée préalablement à la passation de marchés en 9 lots séparés. Les marchés de travaux sont attribués aux entreprises présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant total de 418 146,39 € HT options et variantes incluses.

. Espace Brocéliande : cession de locaux. Suite au départ de la société Elier restauration, locataire de locaux à l'Espace Brocéliande, la commune va céder une partie de ces locaux, d'une surface de 99,60 m², au prix de 99 600 € à la Fédération Familles Rurales 35, propriétaire de locaux attenants.

. Achat d'une désherbeuse automotrice : afin d'améliorer le travail et les conditions de réalisation du désherbage par les agents communaux et de conserver un alternatif au désherbage chimique, le Conseil accepte l'achat d'une désherbeuse automotrice, d'un montant estimé à 9 300 € HT. Il sollicite l'aide financière du Conseil Régional de Bretagne et de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition de ce matériel.

■ Animation

. Demande de subvention : le Conseil accepte d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association Compagnie Océane d'un montant de 2 750 €.

. Viographie : sur certains documents est mentionné un libellé différent, à savoir rue "Jean Baptiste Poquelin dit Molière" ou rue "Molière" pour la même voie située dans le lotissement Jean Racine. Afin de remédier à cette situation et faciliter l'identification de la rue, le Conseil municipal confirme

que cette voie est dénommée rue "Molière".

. Tarifs ateliers : le Conseil fixe les tarifs des ateliers d'arts plastiques et de théâtre pour la saison 2016/2017 ; ceux-ci intégrant une augmentation de 2% par rapport à la saison 2015/2016.

. Tarifs spectacles et adhésions : le Conseil fixe les tarifs spectacles et adhésions pour la saison 2016/2017. Afin de faciliter la circulation des publics sur les territoires de Chartres de Bretagne et de Pont-Péan et offrir des spectacles de formes artistiques différentes, l'abonnement sera remplacé par une carte d'adhérent qui offrira des tarifs attractifs sur les programmations de Pôle Sud et de l'Espace Beausoleil à Pont-Péan. La carte d'adhésion, nommée "Coup double", commune aux deux structures, sera proposée au tarif de 10 € par personne. Les tarifs des spectacles seront répartis en 3 catégories et seront identiques dans les deux équipements.

Sauf indications contraires, les décisions ont été prises à l'unanimité.

Pour en savoir +

Consultez le compte-rendu intégral du Conseil municipal en mairie aux heures d'ouverture, dans la ville sur les panneaux d'affichage et sur le www.ville-chartresdebretagne.fr

état-civil

Naissances

- Noham Crocq-Rabault
22 mai - 3, rue des Frères Bühler
- Romane Bourgoin
23 mai - 15, rue Antoine Chatel
- Eva Ruer
1^{er} juin - 4, place René Cassin
- Timéo Renaud
8 juin - 9, rue René Desfontaines

agenda

- Lundi 4 juillet
Conseil municipal.
Salle du Conseil municipal à 18h30
- Jeudi 14 juillet
Place de la Liberté (voir p9).
- Jeudi 25 aout
"Eau l'ympiades" intercommunales
Piscine de La Conterie à 18h30.
Pour les 11 ans et +
Sur inscriptions à l'igloo.
- Samedi 3 septembre
Forum des Associations
De 13h30 à 17h30,
Halle de La Conterie.

Juillet/août 2016 - N°16.5

Le Chartrain

Mairie - 35131 Chartres de Bretagne
Tél. 02 99 77 13 00
commune@ville-chartresdebretagne.fr



- Directeur de la Publication : Philippe Bonin
- Adjoint à la Communication : Alain Miclard
- Rédaction : Gwenola Ory-de Certaines
- Maquette : Fabienne Faujour ■ Dépot légal : à parution ■ Reproduction totale ou partielle interdite.

Imprimé sur papier recyclé
www.hautsdevaine.com



Le prochain numéro du Chartrain sera distribué à compter du 29 août 2016.

Horaires D'été

■ Mairie

. Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h. . Mardi de 9h à 12h30. . Les permanences du samedi matin sont suspendues du 4 juillet au 27 août inclus. . Reprise des permanences le samedi 3 septembre de 10h à 12h.

■ Centre communal d'action sociale

. Lundi de 14h à 17h. Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Vendredi de 9h à 12h.

■ Pôle Sud

Le Pôle Sud sera fermé les samedis de juillet et août ainsi que du 2 au 12 août. Réouverture le mardi 16 août.

■ Ensemble sportif Rémy Berranger et Service des sports

. Ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi. Fermé samedi, dimanche et jours fériés du 2 juillet au 28 août inclus. L'accès aux équipements sportifs (salles) n'est pas possible durant cette période.

■ Point Accueil Emploi

Fermé vendredi 15 juillet et lundis 8 et 22 août.

■ Multi-accueil Tintinnabulle

Fermeture du 1^{er} au 30 août inclus.

■ Piscine de La Conterie

. Bassins ludique et sportif : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 19h30. Mardi de 10h à 21h30. Samedi de 10h à 18h30. Dimanche et jours fériés de 9h à 18h30.

. Salle de fitness : horaires habituels mais fermeture le samedi matin. Fermeture du 1^{er} au 21 août inclus

. Cafétéria : fermeture du 1^{er} au 21 août inclus

■ Siège de la Fédération Espérance

. Horaires du 4 au 29 juillet, lundi : 13h/17h - du mardi au vendredi : 9h/12h et 13h/17h. Fermé le samedi. Fermé du 1^{er} au 22 août. Réouverture le 23 août à 10h.



Les travaux !

c'est mon job d'été

En juillet et août, la ville vit au rythme des chantiers : entretien de la voirie, des espaces verts, rénovation du patrimoine communal...

Pour cela, les effectifs sont renforcés de jeunes en jobs d'été.

Afin de remplacer le personnel en congés pendant la période estivale et assurer l'entretien des espaces communaux, de jeunes chartraines ou chartrains de plus de 18 ans motivés peuvent être embauchés en jobs d'été. Rémunérés sur la base du salaire minimum, ils bénéficient d'une formation technique puis intègrent les équipes de la commune sur le terrain. Etudiant en travaux paysagers, Jérémy Legendre, 18 ans, travaillera pour la

ville en juillet : "J'ai eu la chance de réaliser des missions argent de poche l'année dernière ; je connais donc les agents et j'apprécie de travailler cet été dans la ville où je vis."

Acquérir de l'expérience dans son domaine d'études, contribuer à l'entretien de sa commune et gagner un salaire, sont les raisons qui ont poussé Jérémy à postuler pour un job d'été.



Cet été, Jérémy travaillera en binôme avec Yvan Collet au service Espaces verts.

travaux à venir cet été

- A l'école de l'Auditoire : équipement d'une quatrième classe avec un vidéoprojecteur - installation d'une nouvelle classe avec du mobilier supplémentaire - rénovation de peinture.
- Au restaurant municipal de l'Auditoire : peinture intérieure des deux salles du restaurant.
- A l'ensemble sportif Rémy Berranger : rénovation et entretien des matériels - contrôle des installations électriques.
- A l'école de Brocéliande : remplacement des faux plafonds pour améliorer l'acoustique - pose de cloisons dans les sanitaires - tri et nettoyage des jeux et jouets.
- En ville
 - . Travaux d'amélioration du réseau des eaux pluviales.
 - . Du lundi 4 au vendredi 22 juillet, la société Hercynia réalise des relevés de dégradation des chaussées et des trottoirs en vue de la métropolisation au 1^{er} janvier 2017. Les véhicules seront amenés à circuler à vitesse lente ou à stationner ponctuellement sur la chaussée. La signalisation du chantier mobile sera conforme à la réglementation en vigueur et maintenue en état pendant la période des travaux.

■ Parc de loisirs

La gestion différenciée



Les prairies sont des espaces colonisés par des plantes herbacées dont le nombre est souvent très important. En revanche, la flore d'une prairie tondue régulièrement et rase devient très pauvre. La tonte supprime en effet la floraison et la fructification. C'est pourquoi la plupart des plantes annuelles disparaissent. Liés à ces plantes, les insectes pollinisateurs s'y nourrissent disparaissent également, pourtant ceux-ci sont indispensables à la fécondation des fleurs du verger.



Pour maintenir suffisamment d'espace accueillant cette faune, le principe de gestion du parc de loisirs, par exemple, s'appuie sur une gestion différenciée. Le principe est d'adapter l'entretien des espaces verts selon les usages prévus pour le public. Les zones les moins fréquentées seront peu entretenues (fond du parc, pieds de berge...) alors que les espaces réservés au public le seront plus régulièrement (aire de jeux, pelouse centrale). De plus, la présence de nombreux insectes et donc potentiellement de prédateurs de nuisibles réduit les attaques de ravageurs sur les végétaux d'ornement. Cette méthode permet de ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Édito

Philippe BONNIN, Maire, Conseiller départemental

Crises sociales, réformes et interrogations

Dans cet éditorial, nous reprenons l'opinion de différentes personnalités à propos de l'évolution actuelle des collectivités, dont celles des communes. Il s'agit de points de vue développés lors du congrès des maires de France, en juin 2016.

"La commune est plus que nécessaire dans une société fragmentée et une démocratie fragilisée. Elle doit être renforcée pour mieux répondre aux attentes des citoyens dans leur vie quotidienne et satisfaire les exigences nouvelles en termes d'économie, d'éducation, de culture, et de qualité de vie".

Déclaration de l'association des maires de France, juin 2016.

"Les dernières lois d'organisation territoriale portent en germe l'éloignement des institutions locales. A des intercommunalités stratégiques de mise en commun de moyens de coopération voulue par les élus locaux, se substitue une intercommunalité subie, où la gouvernance locale s'éloigne dangereusement des habitants... Aujourd'hui, l'apparition d'une technosstructure territoriale est perceptible... Elle affaiblit l'action des conseillers municipaux... Ces vigies de la démocratie locale sont une chance pour notre pays. Grâce à eux, aucun territoire de la République n'est abandonné.

La commune n'est pas seulement un territoire, c'est un espace de dialogue, de projets, de cohésion. Elle agrège cette capacité à porter des projets innovants...

L'inquiétude qui s'exprime sur cette évolution... est un appel au renforcement des libertés locales, à la confiance dans les projets locaux portés par les maires au service de leurs concitoyens. Rappelons-nous les fondements de ce qu'on appelle une démocratie réussie, et telle que décrite par Alexis de Tocqueville (1805-1859) : "C'est dans la commune que réside la force des peuples libres".

F. d'Almeida, V. Aubelle, G. Chavrier, G.F Dumont, J. Dumonteil, E. Orsenna, P. Perrineau.

Nos communes sortent affaiblies du processus de réformes territoriales décidées par des autorités nationales qui semblent prendre de la distance avec les aspirations de la population. Les mises en cause du travail des élus locaux qui ont la charge des responsabilités de proximité deviennent malheureusement trop fréquentes.

Je souhaite à chacune et chacun les meilleures vacances possibles.

Expression de la Majorité

Urbanisme, aménagement : s'adapter

Quarante mille habitants supplémentaires sont attendus à l'horizon 2020 sur le territoire de la métropole rennaise. Pour accueillir cette nouvelle population, renouveler le parc résidentiel existant et prendre en compte le fait que le nombre moyen d'habitants par logement diminue, il sera nécessaire de construire environ 4 300 logements par an sur la durée du Programme Local de l'Habitat (PLH) entre 2016 et 2020.

Ce programme métropolitain définit aussi la contribution de chaque commune pour atteindre cet objectif. La commune doit répondre à l'objectif du PLH ainsi qu'aux obligations de la loi SRU (Solidarité et de Renouvellement Urbain), en s'appuyant sur deux orientations de développement : celle de l'extension urbaine avec la ZAC des Portes de la Seiche et le renouvellement urbain prévu essentiellement dans cinq secteurs : l'entrée de ville De Gaulle - Poterie, le Trégor - avenue de la Marionnaise, l'Auditoire Brocéliande et les Longues Hayes. A cela s'ajoutent d'autres projets consécutifs aux ventes privées de terrains et propriétés. L'obligation du PLH de construire à minima 30 logements à l'hectare et le manque de surfaces à urbaniser dans la commune font que notre habitat se densifie.

Actuellement, beaucoup de constructions sont en cours de réalisation, cette affluence momentanée de chantiers est

essentiellement due au fait que certains projets avaient pris du retard avec la crise. La reprise économique suscite également de nouveaux projets. Notre commune reste très attrayante, d'où la demande des investisseurs et acquéreurs potentiels de logements et de bureaux. Néanmoins, d'ici deux ans, nous devrions retrouver un rythme de construction moins intense.

Nous sommes conscients que ces constructions modifient l'environnement immédiat dans lequel certains riverains vivent. Nous avons sollicité Rennes Métropole pour une nouvelle modification du PLU. Elle va permettre de limiter les droits à construire dans certains secteurs et mieux contrôler la réalisation de bâtiments collectifs. Dans la ZAC des Portes de la Seiche, nous allons infléchir les projets collectifs au profit d'habitats dits intermédiaires. Les orientations d'aménagement de certaines zones de renouvellement, comme Auditoire-Chatel vont être révisées, suite à la décision de conserver le groupe scolaire Auditoire. Les hauteurs de constructions, compatibles avec l'environnement pavillonnaire seront réduites.

L'emploi, l'accès au logement aidé ou libre, restent les préoccupations incontournables du renouvellement, du dynamisme et du développement de Chartres de Bretagne.

Bonnes vacances à toutes et tous.
Les élus de la Majorité

Expression de l'Opposition

Information aux nouveaux Chartrains

Dans la revue LE CHARTRAIN de Janvier 2015, le socialiste et rédacteur en chef Philippe Bonnin diabolise les élus de l'opposition. Il menace de les faire comparaître en justice pour avoir osé s'indigner de ses priviléges. Il oublie de rappeler que les dépenses publiques proviennent de nos impôts ; "Nous avons mis en service une nouvelle usine...". Il se met en scène dans toutes les occasions festives ou associatives pour faire la photo d'actualité. Cette affligeante réalité est la conséquence d'un homme qui détient tous les pouvoirs depuis près de 20 ans. Philippe Bonnin a des droits mais aussi des obligations, notamment envers ses électeurs. Notre étude concernant l'assemblée de Rennes Métropole le démontre. Elle représente 43 communes dont Chartres. Elle gère la culture, le sport, les voiries, les déchets, les transports dont le métro et l'urbanisme. Chaque commune est représentée par un ou plusieurs élus, qui prennent l'appellation de conseillers communautaires et perçoivent des indemnités qui s'ajoutent à celles de conseillers municipaux, d'adjoints ou de maires. L'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGTC) dispose que "ces indemnités ont vocation à couvrir les charges liées aux frais de déplacements courants et divers" et ce, même si la plupart bénéficient déjà de véhicules de fonction payés avec nos impôts. Eu égard aux menaces de poursuites judiciaires des socialistes, j'ai fait contrôler

par un huissier son absentéisme pour le mandat de 2008 à 2014. Cet élu a été un des moins présents des 103 conseillers de RENNES-METROPOLE. Absent de 45 conseils sur 69, en retard ou en partie défaillant sur 18 réunions et présent seulement sur 6 séances pleines. L'indemnité mensuelle de conseiller communautaire est de 224,48 euros. L'activité est d'une réunion de 2h30 par mois. Philippe Bonnin s'est également fait indemniser 10 101,60 euros sans jamais siéger 45 fois au conseil de Rennes Métropole. C'est purement scandaleux ! Ces 10 101,60 euros auraient pu financer des emplois aidés. Les 1053 électeurs de la liste PRIORITE EMPLOI exigent que le nommé Bonnin rembourse cette somme à la collectivité. A l'heure du ras-le-bol fiscal, du chômage et des retraites bloquées, les excès de certains élus sont de plus en plus difficiles à avaler. Sans scrupule, ce politique se permet même de juger la "métropolisation" dans la presse locale. Cumul des années, cumul des mandats, cumuls des indemnités... que pensez-vous de cette façon de faire de la politique ? Ce qui est sûr, c'est que cela n'est pas sain pour la démocratie.

PS : rediffusion du texte de Mars 2015 en raison d'une censure pour notre expression de Juin 2016.

Pascal HUCHE

■ Information aux lecteurs

Le 20 juin 2016, nous avons reçu une expression de l'opposition signée "Pascal Huche". Le 21 juin, nous avons signifié à l'intéressé qu'au regard de l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, et conformément à l'article 28 du Règlement intérieur du Conseil municipal de Chartres, son texte nécessitait des modifications en raison des règles suivantes :

- attaques personnelles envers un élu ou un employé communal,
- interprétations et propos litigieux, diffamatoires ainsi que calomnieux à caractère répétitif,
- propos de nature à engager la responsabilité pénale des employés communaux, des conseillers municipaux, des adjoints ou du maire.

Nous avons également signifié à Monsieur Huche que son expression faisait l'objet d'une communication aux autorités de justice.

Le 22 juin, M. Huche a formulé une réponse dans les termes suivants : **"Faisant suite à votre nouvelle censure, je vous propose la re-publication de notre expression de mars 2015 qui n'avait pas été censurée dans le Chartrain".**

Nous vous précisons également que dans notre information au lecteur du bulletin "Le Chartrain" de Juin 2016, nous avions indiqué quelles étaient les responsabilités des directeurs de publications (bulletins municipaux compris) lorsque les expressions ne respectaient pas les principes déontologiques de la loi du 29 juillet 1881.

Le directeur de la publication "Le Chartrain", Philippe Bonnin

■ Droit de réponse

à l'expression de l'opposition - Juillet/août 2016

Conformément à la réponse ministérielle (relative à la question parlementaire écrite N°5387) indiquant qu'il "convient de remarquer que la libre expression des minorités dans les bulletins municipaux ne fait pas obstacle à l'exercice du droit de réponse dans le même bulletin", la majorité municipale apporte les précisions suivantes :

A quelques mots près, l'expression signée "Pascal Huche" est la même que celle rédigée en Mars 2015.

Force est de constater que le ton donné, par Monsieur Huche dans ses expressions reste le même depuis des mois et qu'il nous donne raison quand dans le "Chartrain" de juin, nous nous interrogions sur le rôle des élus qu'il représente, *"Pour l'opposition, l'action municipale se résument-elle à des attaques de personnes ?"*. Le ton reste très désobligeant et calomnieux à l'égard du Maire et par conséquent à l'égard des élus qui l'entourent.

Ces expressions n'ont manifestement pas d'autres objectifs que de chercher à discréditer l'action de la majorité et de faire croire à la "malhonnêteté" du maire et des élus.

La Majorité ne souhaite pas entrer dans cette escalade de propos polémiques et

outrageants que l'opposition auto-entretenent dans le seul but de nuire. L'image que donne P. Huche des élus, lui compris, est irresponsable ; surtout quand on prétend représenter les Chartrains pour faire avancer l'action publique.

En notre âme et conscience, nous travaillons dans l'intérêt collectif et pour tous les Chartrains. Nous continuerons à agir dans ce sens, convaincus de l'utilité des politiques et des actions que nous mettons en œuvre à l'échelle communale et intercommunale. Nous avançons sur notre programme 2014-2020 pour lequel vous nous avez fait confiance et pour lequel nous avons pris devant vous des engagements précis. Au cours de la réunion publique du 28 avril dernier nous avons rendu compte du travail réalisé et des actions envisagées au vu des contraintes budgétaires nouvelles depuis 2015.

Piscine intercommunale La conterie

Sous l'eau... la technique



en +

Faire quelques longueurs dans le grand bain, sauter dans la pataugeoire ou se détendre dans le bassin ludique sont des plaisirs à la portée de tous les visiteurs de la piscine intercommunale de La Conterie. Les heureux baigneurs connaissent moins les moyens techniques mis en œuvre quelques mètres plus bas pour assurer le confort et la sécurité tout en limitant les coûts. Plongeons dans le grand bain...

En 2015, que ce soit dans un cadre scolaire, associatif ou à titre individuel, 268 700 personnes ont profité de l'équipement aquatique. La réglementation sanitaire mais aussi l'attente de confort et de sécurité des



personnes représentent des contraintes techniques et financières élevées. *"Une piscine est un équipement énergivore qui vieillit très vite à cause de la forte fréquentation, de l'humidité ambiante et de la température. Notre objectif est de maintenir un niveau optimum de sécurité sanitaire, d'améliorer l'offre de services tout en limitant l'impact financier"*, explique Philippe Bonnin, Maire de Chartres de Bretagne et Président du syndicat de La Conterie.

Faire face à l'augmentation des consommables et aux frais de fonctionnement inhérents à un tel équipement (entretien, personnel, énergie...), limiter les participations supportées par les 12 communes du syndicat, offrir des services de qualité à des coûts raisonnables pour les familles... telle est l'équation à laquelle cet équipement aquatique doit répondre. Pour

cela, outre le choix initial du bois comme combustible quasi exclusif, de nombreuses améliorations techniques sont régulièrement réalisées. En juin 2015 les filtres à sable de rivière ont été remplacés par des filtres à sable de verre issu de bouteilles recyclées : *"Ce dispositif permet de baisser la consommation de chlore et d'obtenir un meilleur résultat de filtration. Nous avons pu ainsi espacer le lavage des filtres et réaliser une économie de 3 000 m³ d'eau entre 2014 et 2015"*, souligne Stéphane Chatenet, Directeur de la piscine. *"De même avec l'installation de variateurs de la fréquence électrique¹ pour les moteurs des pompes de filtration et recyclage, une économie de 30 % a été réalisée sur la consommation d'électricité"*, complète-t-il. En 2016, deux pompes plus modernes et moins énergivores vont remplacer celles actuelles.

Au quotidien, les baigneurs peuvent également contribuer activement au maintien de l'hygiène et à la bonne qualité des eaux en mettant un maillot de bain propre et un bonnet de bain, en passant aux toilettes et en prenant une douche avec du savon avant la baignade et enfin en empruntant les pédiluves. Bonne baignade !

En parallèle de ces améliorations techniques, l'ensemble du personnel veille à la bonne utilisation et consommation des ressources (électricité, eau). Dans les sous-sols d'une piscine récente comme la Conterie, une véritable centrale de traitement de l'eau et de l'air garantit l'hygiène et le confort. Ces installations fonctionnent en continu 24 heures sur 24.

1. La fréquence électrique standard est 50 hertz. Elle conditionne la vitesse de rotation des moteurs "triphasés" asynchrones des pompes à fort débit.

Activités, horaires et tarifs : www.piscineconterie.fr

Récolte du Miscanthus

On l'appelle roseau de chine ou herbe à éléphant, le miscanthus est une graminée vivace pérenne à rhizome. En 2008, près de deux hectares ont été plantés par les agents des services de Chartres de Bretagne pour le compte des communes membres du syndicat de La Conterie à proximité de l'usine d'épuration de Saint-Erblon (ancien syndicat Val de Seiche et d'Ise).

La culture du miscanthus ne nécessite ni pesticides ni engrais. La plante a seulement bénéficié d'apports limités d'eau issue de la station ; ceci bien sûr après traitement. L'implantation de la culture du miscanthus a nécessité plusieurs années de suivi et d'entretien intense des services (désherbage manuel principalement). En mai dernier, pour la troisième fois, la commune

a missionné une entreprise de travaux agricoles pour récolter le miscanthus. Les récoltes antérieures ne représentaient pas un potentiel de production encore suffisant pour la filière bois énergie de La Conterie. Cette plante peut être aussi utilisée comme paillage au pied des massifs fleuris. Les paillages limitent les repousses de mauvaises herbes et préparent l'humidité des sols.

La station d'épuration est aujourd'hui exploitée par Rennes métropole avec qui un accord devrait être trouvé pour assurer la gestion de ces parcelles plantées à des fins de valorisation des ressources énergétiques en biomasse renouvelable.



Le Foyer de vie

souffle ses 10 bougies

Depuis 2006, le Foyer de Vie accueille des adultes handicapés vieillissants avec ou sans leur parent. Ce cocon plein de vie et de gaité à l'étage de la résidence de la Poterie est le repère de six "jeunes" accompagnés au quotidien par une équipe de professionnels attentifs.



Karine, Jacques, Eugène, Marie-Françoise et Michèle entourent Fanny Coudray, directrice de la résidence.

La Résidence de La Poterie s'ouvre à Chartres de Bretagne en 1992. Le 1^{er} janvier 2004, le foyer logement devient EHPAD : Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes. En juin 2006, la résidence ouvre l'unité Accueil Conjoint, qui prend en charge, un parent âgé et son enfant de 45 à 60 ans, déficient intellectuel : "Au fil des années, ce foyer de vie a fait évoluer son projet d'établissement. Il permet aujourd'hui aux adultes déficients intellectuels de pourvoir rester vivre au foyer en cas de décès de leurs parents. Il accueille également des personnes handicapées vieillissantes sans leur parent", explique Dina Joalland, adjointe chargée des personnes âgées. Au fil des années et grâce au travail de tous les professionnels, les résidents de l'Ehpad ont parfaitement intégré les

"jeunes" de l'étage. "L'objectif réussi de cet accueil est d'amener les personnes déficientes intellectuelles à s'intégrer dans la vie collective et favoriser leur autonomie", rappelle Fanny Coudray, directrice de la résidence de La Poterie.

Ces missions sont confiées à Stéphanie Gaucher, Annaïk Bolzer, aides médico-psychologique (AMP), Marina Legendre et Robert Languille, agents sociaux éducatifs. "Avec bienveillance, nous établissons une relation de confiance et de sécurité tout en gardant notre position de professionnelle. Ainsi, sans jamais endosser le rôle de parent, nous aidons le "jeune" à atténuer la relation parfois fusionnelle qu'il pouvait entretenir avec son père ou sa mère avant l'entrée en établissement",

explique Stéphanie Gaucher, AMP. Toujours en lien avec les familles, les AMP assurent leur bien-être physique et psychologique. Les 6 personnes déficientes intellectuelles constituent ainsi un groupe identifié à côté de l'Ehpad. "Ils sont soudés et solidaires entre eux, comme dans une famille. Nous les accompagnons dans les actes de la vie quotidienne tels que la toilette, le repas et nous proposons de nombreuses animations au sein de la Résidence et à l'extérieur", ajoute Stéphanie.

Chaque jour, des activités sont proposées avec ou sans les aînés : peinture, bricolage, jardinage, cuisine, arts plastiques, musique, chant, sorties au parc, à la ferme, piscine, visites d'expositions, rencontres avec d'autres établissements, jeux... Annaïk Bolzer, AMP, anime une chorale avec les "jeunes" du foyer de vie, quelques résidents de l'Ehpad et des bénévoles. "De plus, chaque année, nous partons quelques jours en séjour... c'est une sacrée colo !", complète Stéphanie. Dans quelques semaines, Jacques, Marie-Françoise, Eugène, Michèle, Karine et Françoise, accompagnés de leurs référents, partent en Normandie pour profiter des joies de la mer et de la campagne... Bonnes vacances !

+ d'infos : Résidence de La Poterie,
19, rue de La Poterie.
Tél. 02 99 77 42 55. Courriel :
direction@ehpadchartres35.fr

Le samedi 4 juin, la fête des familles des résidents avec les membres du personnel et les élus du CCAS a permis de célébrer les 10 ans du foyer de vie. Après un repas champêtre, l'après-midi a été festif avec des démonstrations de twirling-bâton, la chorale de la résidence et des jeux de plein-air.



en +

■ star à votre rencontre

Un stand STAR sera présent sur la commune pour créer votre première carte KorriGo, charger des titres, vous informer sur les titres de transport STAR les mieux adaptés, votre ligne de bus et ses horaires, vous donner l'adresse des commerces dans votre commune pour le recharge-ment de la carte KorriGo.

Mardi 30 août devant la Mairie de 13h à 18h30. Les nouveautés de la rentrée sont consultables sur star.fr - rubrique se déplacer - les lignes scolaires.

■ STOP au démarchage téléphonique !

Si vous souhaitez ne plus faire l'objet de prospection commerciale par téléphone, inscrivez-vous sur la nouvelle liste d'opposition Bloctel. Entré en vigueur le 1^{er} juin 2016, ce dispositif gratuit interdit aux professionnels de vous démarcher téléphoniquement (SMS exclus du dispositif) et de céder à un tiers des fichiers contenant vos données téléphoniques.

Vous pouvez inscrire jusqu'à 8 numéros de téléphone (fixe et/ou mobile) sur le site : www.bloctel.gouv.fr ou à Bloctel - 6 rue Nicolas Siret 10 000 TROYES.



Jardins Partagés

On "sème" bien dans le quartier !

On les appelle des jardins partagés ou collectifs. Outre le jardinage en commun, ces espaces favorisent les échanges et la convivialité entre voisins. Les jardins partagés des Peupliers sont ouverts à tous les Chartrains mais la ville peut également mettre des parcelles publiques à disposition de collectifs d'habitants dans le cadre d'une convention. Rencontre avec les premiers voisins jardiniers de la rue des Potériats...

On bine, on désherbe, on plante sur une parcelle commune et on décide ensemble de ce qu'on va y faire pousser : tel est le pari lancé il y a quelques mois par Charlène, Anne-Sophie, Yves, Anne, Aline et leurs voisins de la rue des Potériats. Rapidement, la ville de Chartres de Bretagne accepte la mise à disposition d'une petite parcelle communale de quelques mètres carrés au cœur de la rue pour y aménager un jardin aromatique.

Le Carré des voisins est baptisé Ô Karrez (breton) et les plantes s'y trouvent bien : "Au fur et à mesure,

chacun a apporté des plantes. On a du thym, du laurier, de l'origan, de la ciboulette, du persil... Des amis qui trouvaient l'initiative sympa nous ont même donné des fraisiers et des tomates", explique Anne.

L'activité de jardinage n'est pas une finalité en soi. C'est presque un prétexte pour rompre l'anonymat, favoriser les rencontres et nouer des liens entre les habitants du quartier quels que soient leur âge, leur culture et leur milieu social : "Les voisins qui le souhaitent sont invités à se retrouver tous les 15 jours pour entretenir notre jardin



Les habitants de la rue des Potériats ont créé leur "Karrez" vert collectif.

et admirer son évolution. C'est toujours un moment très convivial. En parallèle, les voisins qui ont plus de temps assurent l'arrosage et le consignent dans un petit cahier resté sur place", complète Aline.

Pour leur jardin et dans une démarche de développement durable, ils ont demandé la mise en place d'un composteur collectif de Rennes Métropole ainsi

qu'un système de récupérateur d'eau de pluie. Quelques jours avant l'été, la première petite gariguette pointe le bout de son nez : "Elle est déjà réservée pour Maelynn, la plus jeune petite fille de notre quartier !", précise Anne.



A travers la charte des jardins partagés, la Ville de Chartres de Bretagne encourage la création de ces nouveaux jardins en accompagnant les initiatives d'habitants qui pourraient émerger dans un espace public. Après validation par la ville du projet de jardin partagé initié par un collectif d'habitants, une convention précisant les termes et les conditions de partenariat sera signée entre le référent du collectif de jardiniers et le Maire de Chartres de Bretagne.

+ d'infos en Mairie au 02 99 77 13 00.

Le 4 juin, le site des Fours à Chaux de Lormandière était le décor d'un hommage artistique à la mémoire ouvrière des lieux. La manifestation Arts In Situ proposait un concert/spectacle, des visites et des expositions. Le 5 juin, la fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine organisait Open Seiche, une compétition amateur de pêche itinérante complétée de nombreuses animations autour de la Seiche sur les communes de Chartres de Bretagne et Noyal-Châtillon sur Seiche.



Les activités de rentrée

Quelles aides possibles ?

La Ville via le Centre Communal d'Action Sociale déploie des aides ponctuelles aux familles pour la pratique d'activités sportives et culturelles dans un cadre associatif ou communal. Les dispositifs Coupon Sport, Chèque sport peuvent aussi compléter le "budget loisirs" de la rentrée. Zoom sur les coups de pouce possibles...

L'aide de la commune de Chartres de Bretagne

■ Montant de l'aide : entre 30 et 60 % de prise en charge du montant de l'adhésion à une activité.

■ Pour qui : adultes et/ou enfants.

■ Conditions d'attribution

- Justificatif du domicile à Chartres de Bretagne ;
- Conditions de ressources : les familles doivent bénéficier des tranches 1, 2 ou 3 de tarification de la ville de Chartres pour prétendre à l'aide aux pratiques régulières sportives et culturelles (vote annuel par le Conseil municipal de 6 tranches de tarification d'accès aux services communaux type restauration, périscolaire, école multisports...)
- Pour bénéficier de l'aide, l'adhésion doit être effective auprès d'une association affiliée à une association chartraine ou des ateliers de pratique artistique du Pôle Sud.

■ Démarche : contacter le CCAS pour connaître votre tranche de tarification. Une fiche "navette" de tarification sera établie par l'association à l'inscription.



Les Chèques sport, proposés par la Région Bretagne

■ Montant de l'aide : 15 €.

■ Pour qui : jeunes sportifs nés en 1998, 1999, 2000 et 2001.

■ Conditions d'attribution

- adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons affiliés à une fédération (hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL) et service sportif proposé par une collectivité)
- pas de condition de ressources.

■ Démarche : il faut se rendre sur le site de la Région Bretagne (jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport) dédié aux jeunes, remplir un formulaire d'inscription, imprimer le mail de confirmation du téléchargement et le présenter au club au moment de l'inscription.

Les Coupons sport co-financés par le Département et l'Etat

■ Montant de l'aide : de 20 à 40 €

■ Pour qui : jeunes de 10 à 18 ans nés entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2005.

■ Conditions d'attribution :

- être bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

- être inscrit à un club affilié à l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV).

■ Démarche : lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive, vous devrez fournir les pièces justificatives suivantes :

- une pièce d'identité ou un livret de famille
- l'attestation d'allocation de rentrée scolaire.

en savoir +

- Centre Communal d'Action Sociale : Direction de la solidarité Centre Jean Jaurès, 1, rue Mme de Janzé. Tél. 02 99 77 63 53. direction@ccaschartres35.fr. Permanences lundi de 14h à 17h, mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et vendredi de 9h à 12h.
- Chèques Sports : jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport
- Coupons Sports : Maison départementale des Sports à Rennes. Tél. 02 99 54 67 67.

■ L'inauguration du fleurissement s'est déroulée le vendredi 3 juin pour la première fois au parc des loisirs, autour du thème 2016 : "Jouons avec les fleurs". Près de 450 enfants des écoles, des plus jeunes accueillis chez des assistantes maternelles ou en crèche, des résidents de La Poterie ont participé à la fête et au grand pique-nique sous la Grand'voile.



■ Fête nationale

Comme chaque année le comité des fêtes vous donne rendez-vous le jeudi 14 juillet pour le bal suivi du feu d'artifice sur le thème des années 80, Place de la Liberté devant la Mairie à partir de 21h30 - Feu d'artifice à 23h30.

■ A suivre en septembre

. Forum des Associations suivi de la cérémonie du Mérite associatif
Samedi 3

.3^e braderie "sport/musique
La braderie organisée par la Fédération Espérance aura lieu en parallèle du Forum des associations.
Samedi 3 septembre entre 13h et 17h à côté de la Halle de La Conterie. Pré-inscriptions (2 € l'emplacement) possibles auprès de l'Espérance au 02 99 41 23 25 ou federationesperance@yahoo.fr.

. La Fête des Jumelages accueille une délégation de St Anthème.
Samedi 17

. Les 33^e Journées du patrimoine
Samedi 17 et dimanche 18

. Les 43^e Foulées Chartraines
Dimanche 18 septembre.
- 10h : course des 10 kms
- 14h : course des jeunes (poussins, benjamins, minimes)
- 14h30 : course des écoles de Chartres - CM1 - CM2
- 15h : course en duo mixte (les engagements de cette course seront reversés à une association luttant contre l'autisme).

Inscriptions ouvertes sur www.fouleeschartraines.fr

. Tout Chartres à vélo
Samedi 24 et dimanche 25

Entre reflets et miroirs, le PHOTO-CLUB s'expose

Fort d'une vingtaine de passionnés de tous âges, le Photo-Club chartrain, créé il y a près de 30 ans, continue d'expérimenter et de partager ses idées pour faire vivre l'association et transmettre l'art et la technique de la photographie.

En mars 1987, un groupe de passionnés crée le Photo-Club Chartrain. L'association a pour objet l'initiation et le perfectionnement dans la pratique de l'art photographique mais également la promotion de la photographie par l'organisation d'expositions, la participation à des projets comme les portraits des associations de l'Espérance ou le récent calendrier des commerçants.

"La photographie est un loisir personnel et individuel, le photo-club permet de le rendre collectif. Le partage d'idées, et de conseils permet d'évoluer et de s'ouvrir à toutes formes artistiques. J'apprécie ce côté collectif, les échanges avec d'autres amateurs passionnés comme moi. Je suis entré dans le bureau de l'association pour faire vivre le club et apporter de nouvelles idées. Les savoir-faire se transmettent des anciens aux nouveaux, comme un passage de relais, c'est enrichissant pour tout le monde", souligne Sylvain, membre du Photo-club depuis 3 ans et vice-président depuis quelques mois.

Le Photo-Club se veut un espace privilégié de rencontres et d'échanges permettant d'explorer de nombreux genres photographiques (photos de rue, en mouvement, sport, nature, portrait...). Côté technique, l'objectif est de maîtriser l'appareil argentique et se perfectionner en prise de vue, de développer et affiner le sens de la composition, de découvrir le développement et le tirage noir et blanc. Pour cela, l'association dispose de deux laboratoires mis à disposition par la ville dans le bâtiment des associations.

Nicolas s'est installé à Chartres il y a deux ans : *"Amateur de photographie j'ai rapidement intégré le club. L'ambiance est conviviale et solidaire. Développer ses propres photos et voir immédiatement le résultat de son travail est très gratifiant. Dès mon arrivée, j'ai été guidé techniquement par les plus expérimentés ; aujourd'hui je forme les nouvelles recrues"*. Pour rencontrer les photographes Chartrains, rendez-vous au Forum des associations le 3 septembre prochain à la Halle de La Conterie. En attendant, l'exposition annuelle des talents du photo-club est programmée du 6 au 21 juillet dans la galerie chartraine du Carré d'Art. Ils ont travaillé, chacun selon leur sensibilité autour des notions de reflets et de miroirs.

■ Sélection des photos en vue de l'exposition annuelle en juillet au Carré d'Art.



■ **Reflets et miroirs**
du 6 au 20 juillet au Carré d'Art
■ **Contact** : Yvonnick Robert
Tél. 06 37 59 37 14

■ En écho au thème 2016, 16 ateliers de jeux avaient été imaginés par les agents des Pôles moyens technique et Enfance-Jeunesse de la Ville dans le Parc : reconnaître les plantes, concocter une potion magique, dessiner, courir dans les herbes hautes, jouer à la marelle... Le château de la Mécanique et ses légendes dévoilés par l'architecte du paysage Adélaïde Fiche a été complètement investi par tous les visiteurs.



Pas à pas de Danse

L'Ecole Jean Wiener élargit ses offres de danse



De l'âge de 5 ans jusqu'aux adultes, l'école intercommunale musique et danse Jean Wiener propose trois esthétiques chorégraphiques : la danse contemporaine, le hip-hop et le modern' jazz. Malgré des couleurs artistiques différentes, les trois disciplines se font écho dans les approches pédagogiques. L'épanouissement de l'élève reste le fil conducteur de toutes les activités "danse" de l'école. Zoom sur le modern'jazz...



de performance physique : "Le plaisir de danser passe évidemment par des bases techniques mais je m'adapte à chaque personnalité. J'utilise des métaphores, la notion d'espace et de rythme pour que chaque danseur, quel que soit son bagage, puisse s'épanouir, «swinguer» ensemble ou pour soi".

Créer des pièces dansées, imaginer des scénographies collectives... La passion du spectacle anime la danseuse, éga-

lement comédienne : "La pratique de la danse de loisir n'empêche pas une certaine rigueur. Cela me tient à cœur de voir mes élèves progresser tout au long de l'année. Quand la technique et les chorégraphies sont intégrées, les danseurs deviennent interprètes et la magie opère", complète-elle.

Que vous soyez franchement hip-hop, complètement jazz, résolument contemporain ou décidément très indécis : "Le

mieux c'est sûr, c'est d'essayer une année pour tout découvrir...", conclut Delphine. Suivez son conseil !

École Intercommunale de Musique et de Danse Jean Wiener
4 rue Antoine Chatel
35131 Chartres de Bretagne
Contact : 02 99 41 35 18
ou ecolejeanwiener@orange.fr
ecolejeanwiener.wordpress.com

en +

■ La nouveauté rentrée 2016
claquettes avec
Delphine Cario-Mélot : à partir
de 12 ans, ados, adultes.

■ Prenez note

- Danse Contemporaine avec Agnès Chevalier : à partir de 5 ans, ados, adultes.
- Danse Hip-Hop avec Daniel Muhamad : à partir de 8 ans, ados.
- Danse Modern'Jazz avec Delphine Cario-Mélot : à partir de 8 ans, ados, adultes.



■ Samedi 11 juin, la grande fête musicale et festive des "Cornes de feu" a débuté par un goûter dansé au parc de Loisirs, sous la Grand'Voile par les élèves danseurs de l'école intercommunale Jean Wiener. ■ Dans la soirée, la pluie et le vent ont poussé cette première fête des "Cornes de Feu" à la Halle de La Conterie. Près de 400 Chartrains chapeautés étaient présents au rendez-vous proposé par la ville, des associations et les commerçants.



casting

Rôle principal pour la saison culturelle 2016-2017

Pour une avant-première au Grand Dimanche, le 25 septembre. Le Pôle Sud recherche : des fauteuils à donner, de 0 à 250 ans, toutes époques et morphologies acceptées : crapauds, causeuses, rockingchairs, clubs, cabriolets... Style et look indifférents : design, rétro, branché, totalement stylé, super kitsch,... Revêtement en tissu de préférence, bon état d'assise, même si usagée.



Merci d'adresser vos photos à : casting.polesud@gmail.com, avant lundi 12 septembre. Suite au casting, vous serez informés de la décision du jury quant au choix des acteurs principaux retenus.

Enlèvement à domicile possible pour les chartrains, RDV fixé avec vous la semaine du 19 septembre.

+ d'infos au 02 99 77 13 20

à venir

Le Grand Dimanche au Pôle Sud
Dimanche 25 septembre

territoire De photographie

Le Carré d'Art prépare sa saison

Les photographes Delphine Dauphy et Marc Loyon, succèdent à Claude Tible au poste de conseillers artistiques du Carré d'Art. En collaboration étroite avec François Boucard, responsable de la galerie, ils bâtiront les prochaines saisons artistiques.

Depuis sa création en 1990 par la municipalité, le Carré d'Art est devenu un lieu photographique incontournable dans le paysage culturel breton. Depuis 1998, la galerie bénéficie des compétences d'un conseiller artistique. Outre le choix des artistes, le conseiller photographique participe à la scénographie de chaque exposition et à certaines initiatives publiques. Après Claude Carret et Marc Fily, Claude Tible a occupé ces fonctions pendant 10 saisons. Au fil des années, il a fait émerger des jeunes talents, il a créé des synergies avec des acteurs culturels. La notion de "territoire", abordée par Claude Tible, se retrouve dans les choix des artistes mais également dans l'intimité qu'il a su construire entre les Chartrains et leur galerie.

La saison 2016/2017 proposera de belles découvertes avec cette fois la complicité d'un duo de conseillers photographiques : "Nous avons l'honneur et la lourde tâche de prendre le relais de Claude. Le travail en binôme nous permettra d'échanger et de confronter nos points de vue. Parce que c'est un thème qui nous intéresse, nous continuerons à travailler autour du territoire", explique Delphine Dauphy. Marc Loyon et Delphine Dauphy sont



François Boucard, animateur de la galerie, Delphine Dauphy et Marc Loyon, conseillers photographiques.

des artistes habitués du Pôle Sud. Marc oriente sa réflexion photographique sur l'environnement par des séries d'architectures et de paysages urbains, parallèlement à ses travaux de commande. Delphine est responsable des formations photographiques de la Faculté des Métiers de Ker-Lann. Son travail est marqué par son intérêt pour le paysage et la place de la figure humaine dans l'environnement. Dans le cadre de leurs nouvelles fonctions, ils souhaitent promouvoir la photographie de paysage comme témoignage et engagement des auteurs. Etant tous deux enseignants, ils mettront en place des stages de formation en lien avec les expositions présentées, en direction de photographes amateurs. En s'appuyant sur des photographes reconnus ou en favorisant les jeunes talents, les conseillers s'attacheront à diversifier les propositions artistiques pour mobiliser tous les publics.

■ La rentrée avec "souvenir d'un futur"

Le jeune photographe Laurent Kronental témoigne de la vie des seniors dans les grands ensembles de la région parisienne. Ces quartiers sont fréquemment stigmatisés par les médias et marginalisés dans l'opinion publique. Loin de cette vision médiatique, fasciné par le modernisme à la fois ambitieux et suranné de ces immeubles, l'auteur s'est ému de la condition des anciens qui y ont vieilli et qui représentent à ses yeux la mémoire des lieux.

. Du 8 septembre au 27 octobre (vernissage le 8 septembre). . Conférence le 9/09 de Laurent Kronental + Atelier de prise de vue dans les grands ensembles rennais pour un public d'adolescents.

Galerie Le Carré d'Art - Centre Culturel Pôle Sud. Contact : 02 99 77 13 27 ou carre.art@ville-chartresdebretagne.fr / www.galerielecarredart.fr

Le groupe de musiques actuelles amplifiées de l'Ecole Jean Wiener, l'Orchestre de Chartres puis les "Sergent Pépère" ont enflammé La Conterie transformée en salle de concert par les techniciens du centre culturel Pôle Sud. Toute la soirée, des jeux étaient proposés par les animateurs et des jeunes de l'Igloo.



Fête Des écoles Brocéliande et auditoire



■ Samedi 18 juin, c'est un terrain des tennis coloré et résonnant de mille sons qui a accueilli les nombreuses animations proposées pour la fête des écoles publiques par l'Amicale des Parents et les enseignants.



Fête de l'école sainte-Marie



■ Dolce vita, voyage autour du monde, en avion, en bateau, en tongs ou en couleurs... Ce dimanche 19 juin, pour les enfants de l'école Sainte-Marie, leurs parents, les enseignantes et les associations OGEC et APEC, c'était...

le temps des vacances...

■ La synchro fait son show

Le samedi 25 juin, à la Piscine de La Conterie, le traditionnel gala de natation synchronisée a terminé en beauté la saison des 48 nageuses débutantes ou confirmées : un spectacle musical qui a enchanté les nombreux spectateurs.



■ Un air de vacances dans les abris-bus

Les ateliers d'arts plastiques du centre culturel, réunissant des élèves de 6 à 15 ans, s'emparent, pour une troisième édition, de 8 abris-bus et panneaux de la ville. L'occasion chaque année de réaliser une série unique, de grand format, visible par tous durant tout l'été, au hasard des rues. Les élèves s'affairent pour créer des œuvres inédites, projets personnels ou collectifs.